

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT  
DE NOGENT

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt, le vendredi 10 juillet, à 19h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le samedi 4 juillet 2020, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 24

#### Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire  
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,  
Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI,  
Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre  
LECLERC, Adjoints au Maire.  
Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent  
TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandrine VILLEMIN, Madame  
Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Madame Rosa  
SAADI, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur  
Serge GODARD, Madame Isabelle DUJARDIN, Madame Laure  
MARCOCCIA-WARIN, Madame Sandrine LALANNE, Madame Karine  
BASTIEN-COTARD, Monsieur Robin ONGHENA, Conseillers municipaux.

#### Ont donnée pouvoir :

M. Bruno POIGNANT à Mme Béatrice MAZZOCCHI.  
Mme Sylvie ROBY à M. Christophe ARZANO.  
M. Etienne RENAULT à M. Olivier ZANINETTI.  
M. Jean-Antoine GALLEGRO à M. Rodolphe CAMBRESY.  
Mme Nicole BROCARD à M. Pierre LECLERC.  
Mme Armelle CASSE à Mme Véronique CHEVILLARD.  
M. Didier KHOURY à Mme Sandrine VILLEMIN.  
M. Thierry BRAYARD à Mme Laure MARCOCCIA-WARIN.  
M. Vincent PINEL à Mme Karine BASTIEN-COTARD.

#### Absents excusés :

#### Absents :

**Secrétaire de séance :** Stefano TEILLET

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-22, L.1414-2, L.1411-5, D.1411-3 à D.1411-5,  
Vu le Code de la commande publique,  
Vu le Procès Verbal d'élection du Maire et des adjoints en date du 04 juillet 2020,  
Vu le Procès Verbal portant ordre du tableau du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2020,

Considérant qu'à la suite des élections municipales et à l'installation d'un nouveau Conseil Municipal il y a lieu de procéder à une nouvelle désignation des membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat,  
Considérant que le maire est président de droit de la commission d'appel d'offres,  
Considérant qu'il convient de procéder à l'élection, à la représentation proportionnelle et au plus fort reste de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants, élus par le Conseil municipal en son sein,  
Considérant que l'élection des membres élus de la Commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret,

Après en avoir délibéré, et par 33 voix pour

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : DECIDE de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres à la représentation proportionnelle au plus fort reste et à bulletins secrets :

MEMBRES TITULAIRES

CANDIDATS :

Pour la liste « Ensemble pour Bry » : Christophe ARZANO, Chrystel DERAY, Pierre LECLERC, Rosa SAADI, Sandrine VILLEMIN

Pour la liste « Vivons Bry » : Serge GODARD

NOMBRE DE VOTANTS : 33

BLANCS ou NULS : 0

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 33

SIEGES A POURVOIR : 5

QUOTIENT ELECTORAL : nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir : 6,6

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste Ensemble pour Bry	25	3	5,2	1
Liste Vivons Bry	8	1	1,4	

SONT ÉLUS LES MEMBRES TITULAIRES SUIVANTS : Christophe ARZANO, Chrystel DERAY, Pierre LECLERC, Rosa SAADI, Serge GODARD

MEMBRES SUPPLEANTS

CANDIDATS :

Pour la liste « Ensemble pour Bry » : Véronique CHEVILLARD, Stéfano TEILLET, Didier SALAÛN, Virginie PRADAL, Anne-Sophie DUGUAY

Pour la liste « Vivons Bry » : Karine BASTIEN-COTARD

NOMBRE DE VOTANTS : 33

BLANCS ou NULS : 0

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS :33

SIEGES A POURVOIR : 5

QUOTIENT ELECTORAL : nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir : 6,6

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste Ensemble pour Bry	25	3	5,2	1
Liste Vivons Bry	8	1	1,4	

SONT ÉLUS LES MEMBRES SUPPLEANTS SUIVANTS : Véronique CHEVILLARD, Stéfano TEILLET, Didier SALAÛN, Virginie PRADAL, Karine BASTIEN-COTARD

**ARTICLE 2** : Précise que cette commission d'appel d'offres est permanente et unique, quel que soit le type de marché et qu'il n'y a pas d'affectation entre les titulaires et les suppléants.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 13 juillet 2020

Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Le Maire,

Charles ASLANGUL

